



ATTENTION! ATTENTION! ATTENTION!

CHANGEMENTS RÉGLEMENTAIRES

STATIONNEMENT INTERDIT EN TOUT TEMPS

- Rue du Camping
- Chemin des Draveurs
- Rue de l'Église (entre les numéros civiques 22 et 44 sur le côté de la rue et devant la propriété du 65, rue de l'Église)
- Courbe à l'intersection des rues du Collège et du Couvent (entre les numéros civiques 155-156 du Collège et 17-18, rue du Couvent)
- Chemin du Moulin (de l'intersection du chemin du Lac-Joly jusqu'à la limite de la Municipalité de La Conception)
- Chemin du Lac-Baptiste (entre le numéro civique 2101 et l'intersection du chemin des Gélinothtes sur le côté ouest du chemin et entre le 2421 au 2551 sur le côté est du chemin)
- Devant les bornes électriques dans le stationnement de la bibliothèque et du parc René-Lévesque, sauf en cas d'une recharge de véhicule
- Rue Allard
- Chemin des Billots
- Rue Gélinas
- Rue de la Rivière (côté sud seulement – côté des résidences)
- Rue de l'Église (côté ouest entre le boul. Curé-Labelle et la rue du Couvent)
- Rue du Moulin (du pont jusqu'à l'intersection du chemin du Lac-Joly)
- Chemin du Lac-Joly (de l'intersection avec le chemin Panneton à la descente de bateau/stationnement)

STATIONNEMENT GRATUIT AU

PARC DES CHEMINOTS (Gare)

(À l'arrière du 178 rue du Dépôt)

Vous pouvez utiliser le DÉBARCADÈRE sur la rue du Moulin près du pont pour débarquer vos accessoires et par la suite, allez stationner aux endroits autorisés (ex. stationnement du Parc des Cheminots).

Merci à tous de suivre la réglementation en vigueur!

La direction